



14ème législature

Question N° : 103338	De M. François Cornut-Gentille (Les Républicains - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse >équipements	Analyse > maintien en condition opérationnelle. coût.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur le véhicule blindé d'accompagnement des détachements (ouverture d'itinéraires piégés dits ARAVIS). Les réponses aux questions écrites n° 72345, n° 92988 et n° 101799 portant sur la disponibilité des matériels du génie ainsi que sur le coût du maintien en condition opérationnelle (MCO) laissent apparaître des points d'étonnement concernant l'ARAVIS. Au 31 décembre 2016, l'armée de terre comptait 11 ARAVIS contre 14 au 31 décembre 2015. 3 véhicules soit 21 % du parc auraient ainsi été retirés du service sur une seule année, alors que l'âge moyen de ces véhicules n'est que de 8 ans. Dans le même temps, le coût unitaire du maintien en condition opérationnelle affiche des chiffres particulièrement fluctuants d'une année sur l'autre : 43 017 euros en 2014, 57 euros en 2015 et 5 549 euros en 2016. Aussi, sous réserve d'erreur matérielle, il lui demande de justifier l'évolution du parc et du coût unitaire du MCO de l'ARAVIS.